

Commission de la formation post-graduée

Eric Girardin, Genève

Membres:

- Olivier Adam
- Christina Aebi
- Susanne Aujesky
- François Besson
- Peter Carp
- Eric Girardin
- Hanspeter Gnehm
- Joëlle Guenthard
- Chantal Ruckstuhl-Dekumbis
- Gabrielle Wohrlab

Reconnaissance de cabinets médicaux

Cette année la commission a reconnu 13 cabinets de pédiatres, comme lieu de formation pour l'obtention de titres FMH en pédiatrie. Au 1^{er} janvier 2007, 82 cabinets étaient reconnus, 70 en Suisse alémanique, 10 en Suisse romande et 2 au Tessin.

Travaux de la Commission

La Commission s'est réunie à 3 reprises pendant l'année 2006. Une des préoccupations majeures de la Commission pendant cette année a été la mise en œuvre pratique de certains aspects du programme de formation 2004, spécialement l'organisation des cours obligatoires en pédiatrie du développement, néonatalogie et médecine d'urgence ainsi que l'utilisation du logbook. La Commission a également introduit des concepts d'éthique dans le programme de formation post-graduée et a précisé certains des critères que la Commission a utilisés pour le classement des établissements de formation post-graduée sur la base de leurs concepts de formation.

Cours de formation obligatoire en pédiatrie du développement

La Commission a entendu des exposés détaillés des différents cours existants actuellement, P. Orban nous a décrit le cours qui est actuellement donné à Zürich et qui draine principalement des participants de l'Est de la Suisse. Ce cours comprend 6 périodes de 4 jours de séminaires théoriques et 12 demi-journées de séminaires pratiques ainsi qu'environ 240 heures d'études à la maison. Le catalogue d'apprentissage est

très détaillé, le prix du cours est de 8000.- CHF. La Commission est unanime pour penser que des compétences solides en pédiatrie du développement font partie de la formation en pédiatrie générale et qu'un cours obligatoire doit être organisé afin d'être accessible à tous les candidats en formation. Le cours présenté par P. Orban est trop détaillé dans sa forme actuelle pour pouvoir être suivi par tous les candidats.

La Commission a entendu Thomas Baumann et R. Alber présenter le cours du développement donné à Soleure. Ce cours d'une durée de 10 jours comprend des séminaires, des travaux de groupes et 3 tutoriaux pratiques. Son coût est de 2100.- CHF pour les chefs de clinique et les assistants en formation. Il est actuellement suivi par des assistants en formation et par des pédiatres installés de la région Berne-Soleure. Il est organisé par des praticiens dans une optique de connaissance du développement utile pour le praticien.

Enfin la Commission a entendu la présentation par Myriam Bickle d'un cours donné à Lausanne, au CHUV. Le cours est organisé en interne, il est obligatoire pour les médecins-assistants de pédiatrie. Le public cible est les futurs pédiatres généralistes. Les compétences visées sont la connaissance du développement normal de 0 à 16 ans, les méthodes d'évaluation en cabinet, la reconnaissance des variations de la norme, afin savoir quand adresser l'enfant en milieu spécialisé. Ce cours comprend 5 modules de 3 heures, il est organisé autour de séminaires interdisciplinaires avec la participation de plusieurs intervenants pédiatres, logopédistes, neuropédiatres, psychologues, pédopsychiatres, éducatrices et médecins scolaires. L'organisation en interne du cours du CHUV semble une solution réaliste pour un cours obligatoire destiné à tous les assistants en formation. Il est à noter cependant que les organisateurs du cours de Soleure-Berne insistent sur l'avantage d'un cours donné par des praticiens en dehors de l'établissement de formation.

Selon le règlement, l'organisation de ces cours obligatoires est du ressort des cliniques principales. Des cours de pédiatrie

du développement organisés en interne, existent donc à Lausanne et sont en discussion à Zurich. Les professeurs Fanconi et Sennhauser vont envoyer aux autres responsables de la formation des cliniques principales les objectifs d'apprentissage et les canevas de ces cours.

Après discussion avec les chefs des cliniques principales, il a été décidé que la Commission éditait une proposition cadre pour les cours de formation structurée en néonatalogie et en urgence pédiatrique. La Commission propose des cours d'une durée de 2 jours chacun avec des objectifs d'apprentissage axés sur la pratique. Il a été également décidé d'ajouter au logbook, deux pages attestant des activités pendant l'année de formation en cours. Ces deux pages sont les seules à devoir être signées par le candidat et le responsable de la formation de l'établissement en question. Les documents sont en cours de finalisation et seront disponibles prochainement sur les sites de la FMH et de la SSP.

Principes d'éthique et d'économie de la santé

Sur demande de la FMH et à la suite de travaux auxquels a participé Cristina Aebi, la Commission a proposé l'adjonction dans le programme de formation post-graduée et dans la liste des objectifs d'apprentissage, de principes d'éthique généraux et plus spécifiquement pédiatriques. Ces modifications acceptées par le comité de la SSP seront introduites prochainement dans le programme.

Critères de classements des établissements de formation

Enfin, sur demande de la FMH, certains des critères internes utilisés pour la classification des établissements de formation ont été publiés et seront prochainement inclus dans le règlement de formation. Par exemple, un établissement de formation, pour être reconnu pour la formation pour la filière hospitalière, doit avoir au moins 2 services répondants aux critères suivants:

- Service de néonatalogie reconnu par la Société Suisse de Néonatalogie s'occupant de cas tertiaires incluant donc des patients ventilés.
- Service de soins intensifs reconnu par la Société Suisse de Soins Intensifs Pédiatriques s'occupant de patients nécessitant des soins tertiaires incluant des patients ventilés.

- Service des Urgences prenant en charge exclusivement des patients pédiatriques avec un staff d'encadrement dédié aux Urgences dispensant un enseignement structuré.

J'aimerais relever que le classement des établissements de formation de Pédiatrie ainsi que l'attribution des durées de formations reconnues pour les différentes filières s'est fait sur la base des documents: «Concepts de Formation» des établissements et n'a posé aucune difficulté particulière.

Conclusions

Vous le voyez, il y a encore du travail pour que les concepts nouveaux du programme de formation 2004 soient pleinement opérationnels. Ces efforts s'inscrivent également dans un contexte de réflexion plus large. Faut-il augmenter la durée de la formation post-graduée à 6 ans? Quelle est la part que va prendre la formation post-graduée structurée? Cette formation structurée, surtout si elle est décentralisée, est rendue difficile par le problème des 50 heures et des tournus d'assistants que cela entraîne. Au niveau des hôpitaux régionaux, la mise à disposition d'assistants pour des cours extra-muros paraît pratiquement impossible. D'un autre côté, les cours de formation structurée sont un moyen de pallier à la diminution des heures de formation. La commission est d'avis également que les candidats devraient utiliser mieux et plus souvent le catalogue des objectifs d'apprentissage du règlement de formation et le logbook de l'assistant pour guider leur formation.

Comme vous le voyez, les défis ne manquent pas, ils ne sont pas uniquement du ressort de la Commission mais sont maintenant plutôt ceux des établissements de formation, établissements que la Commission tient à remercier pour leur engagement.

Weiterbildungskommission

Eric Girardin, Genf

Übersetzung: Hp. Gnehm, Aarau

Kommissionsmitglieder:

- Olivier Adam
- Christine Aebi
- Susanne Aujesky
- François Besson
- Peter Carp
- Eric Girardin
- Hanspeter Gnehm
- Joëlle Guenthard
- Chantal Ruckstuhl-Dekumbis
- Gabrielle Wohrlab

Praxisanerkennung

Im Berichtsjahr wurden 13 Kinderarztpraxen als Weiterbildungsstätten für den Facharzt-titel Kinder- und Jugendmedizin anerkannt. Per 1. Januar 2007 sind somit insgesamt 82 Praxen anerkannt, 70 davon in der Deutschschweiz, 10 in der Romandie und 2 im Tessin.

Neue Mitglieder

2006 hat die Kommission zwei neue Mitglieder aufgenommen, Susanne Aujesky, Genf, und Gabrielle Wohrlab, Zürich. Beide haben eine Ausbildung in «Education in Medicine» absolviert.

Kommissionsarbeiten

Im Jahr 2006 hat sich die Kommission zu 3 Sitzungen getroffen. Die Kommission beschäftigte sich vor allem mit der praktischen Umsetzung verschiedener Inhalte des Weiterbildungsprogrammes 2004, im Besonderen mit den obligatorischen Kursen in Entwicklungspädiatrie, Neonatologie und Notfallpädiatrie sowie mit der Anwendung des Log-Books. Ins Weiterbildungsprogramm wurden auch Ethikgrundsätze aufgenommen und einzelne Kriterien zur Einteilung der Weiterbildungsstätten auf Grund der Weiterbildungskonzepte präzisiert.

Obligatorische Weiterbildung in Entwicklungspädiatrie

Die Kommission hat sich detaillierte Vorstellungen der zurzeit bestehenden Kursangebote angehört. Patrick Orban stellte den in Zürich angebotenen Kurs vor, der vor allem Kursteilnehmer aus der Ostschweiz aufnimmt. Dieser Kurs beinhaltet 6 Abschnitte

à 4 theoretische Seminartage, 12 Halbtage mit praktischen Seminarien und ca. 240 Stunden Heimstudium. Der Lernzielkatalog ist sehr umfangreich und der Kurspreis ist um Fr. 8000.-. Die Kommission ist einstimmig der Meinung, solide Kompetenzen in Entwicklungspädiatrie seien im Curriculum allgemeiner Pädiatrie zu erwerben und ein obligatorischer Kurs müsste für alle in Weiterbildung stehenden Kandidaten zugänglich sein. Der von Patrick Orban präsentierte Kurs ist zu detailliert und könnte nicht von allen Kandidaten besucht werden.

Die Kommission hat auch Thomas Baumann und Romedius Alber über ihren in Solothurn angebotenen Kurs angehört. Dieser hat eine Dauer von 10 Tagen, verteilt über ein Jahr, und beinhaltet Seminarien, Gruppenarbeiten und drei Praxis-Tutorate. Er kostet Fr. 2100.- für Oberärzte und Assistenten. Zurzeit wird der Kurs von Assistenten in Weiterbildung und praktizierenden Pädiatern besucht. Er wird von Praktikern mit dem Ziel praxisorientierter Kenntnisse in Entwicklungspädiatrie organisiert.

Schliesslich hat die Kommission auch Myriam Bickle über einen im CHUV Lausanne aufgebauten Kurs angehört. Der Kurs wird klinikintern angeboten und ist für die Assistenten obligatorisch, wobei das Zielpublikum vor allem die zukünftigen Praxispädiater sind. Die angestrebten Kompetenzen sind die Kenntnis der normalen Entwicklung 0-16 Jahre, die Evaluationsinstrumente in der Praxis, das Erkennen der Normvarianten, um Überweisungen in ein Zentrum zeitgerecht veranlassen zu können. Der Kurs beinhaltet 5 Module à drei Stunden und ist in interdisziplinäre Seminarien, an denen Pädiater, Neuropädiater, Kinderpsychiater, Logopäden, Psychologen, Erzieher und Schulärzte partizipieren, strukturiert. Der klinikintern (CHUV) abgestützte Kurs scheint eine realistische Lösung für einen für alle Assistenten obligatorischen Weiterbildungsinhalt zu sein. Allerdings betonen die Organisatoren des Solothurner Kurses den Vorteil des Teachings durch Praktiker ausserhalb der Weiterbildungsstätte.